

OBJET MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
CŒUR VERT FAMILIAL ET BARACHOIS

AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHE

Par Délibération en date du 30 août 2014, vous avez autorisé le lancement de la consultation et la signature du marché relatif à l'entretien du Cœur Vert Familial et du Barachois, espaces d'agrément et de promenade des Dionysiens.

La Ville assure actuellement, sur ces deux sites :

- l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire la tonte des pelouses, le débroussaillage, le désherbage, l'entretien des massifs, arbustes et arbres ;
- la propreté de tous les périmètres, qui comprend le balayage et l'évacuation des déchets en sites agréés.

Compte tenu de la fréquentation croissante de ces sites, de l'augmentation des surfaces à entretenir (espaces nouvellement aménagés dans le Cœur Vert Familial) et de l'aspect récurrent du besoin, le lancement de la procédure suivante avait été acté :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de trois lots géographiques :

Lot 1 - Le Barachois et sa périphérie,

Lot 2 - Le Cœur Vert Familial - Zone de Sainte-Clotilde et de Marcadet,

Lot 3 - Le Cœur Vert Familial - Zone de la Providence et de Montgaillard ;

- marché à prix forfaitaire ;
- estimation prévisionnelle : 395 000,00 € HT/ an.

Cela étant, afin de permettre l'accès à la commande publique aux Très Petites et Petites et Moyennes Entreprises (TPE et PME), et ce, conformément au Small Business Act (SBA), l'allotissement du marché a été revu comme ci-après :

- . Lot 1 : Le Barachois - entrée Ouest (abords Caserne Lambert et Préfecture),
- . Lot 2 : Le Barachois - place et pointe des Jardins,
- . Lot 3 : Le Cœur Vert Familial - secteur de Sainte-Clotilde,
- . Lot 4 : Le Cœur Vert Familial - secteur de Marcadet,
- . Lot 5 : Le Cœur Vert Familial - secteur de la Providence,
- . Lot 6 : Le Cœur Vert Familial - secteur de Montgaillard.

Rapport n°14/7-16

Il faut souligner, par ailleurs, qu'une attention particulière sera apportée, dans le cadre du marché et conformément à l'article 14 du Code des Marchés Publics, à la mise en œuvre de mesures d'insertion sociale (correspondant à 7 % des heures travaillées).

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

2° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques suivantes du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de six lots ;
- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable une fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 395 000,00 € HT/ an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 611 ;

3° de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concernés ;

5° de m'autoriser à signer le(s) marchés et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14716-1-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
CŒUR VERT FAMILIAL ET BARACHOIS**

AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNER LE MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-16 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché d'entretien des espaces publics de la Ville de Saint-Denis : le Cœur Vert Familial et le Barachois.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de six lots :

Lot 1 : Le Barachois - entrée Ouest (abords Caserne Lambert et Préfecture),

Lot 2 : Le Barachois - Place et Pointe des Jardins,

Lot 3 - Le Cœur Vert Familial - secteur de Sainte-Clotilde,

Lot 4 : Le Cœur Vert Familial - secteur de Marcadet,

Lot 5 : Le Cœur Vert Familial - secteur de la Providence,

Lot 6 : Le Cœur Vert Familial - secteur de Montgaillard ;

- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée de dix-huit mois, renouvelable une fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 395 000,00 € HT/ an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 611.

Délibération n°14/7-16

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concernés par la présente.

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s), tous les actes y afférents.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la Ville, sous le chapitre 011 - article 611.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14716-2-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE